

COMITÉ DE BASSIN RÉUNION

SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 2015

Membres électeurs: 8
Membres électeurs présents : 6
Pouvoirs : 0
Vote : - Pour : 6
- Contre : 0
- ABSTENTION : 0

DÉLIBÉRATION N° 2015/12

DÉSIGNATION D'UN MEMBRE DU COMITÉ DE BASSIN REPRÉSENTANT LE COLLÈGE DES USAGERS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE DE L'EAU

Le Comité de Bassin Réunion, délibérant valablement,

VU l'article L 213-13-1 du Code de l'Environnement ;

VU l'article R 213-55 du Code de l'Environnement ;

VU l'arrêté préfectoral N° 10 – 1779 /SG/DRCTCV du 02 août 2010 modifié portant renouvellement des membres du Comité de Bassin de La Réunion ;

VU le règlement intérieur du Comité de Bassin ;

Après avoir procédé à l'élection du Président

DECIDE :

Est élu membre du collège des usagers et milieux socioprofessionnels du Conseil d'administration de l'Office de l'Eau parmi les membres des collèges correspondant au Comité de bassin Réunion pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'en septembre 2016

- **Monsieur Serge DANIEL**

Saint-Denis, le 12 NOV. 2015

Le Président du Comité de Bassin Réunion

Patrick MALET

